

Strasbourg, le 12 mai 2025

Propreté à Strasbourg : Prévenir, traiter, sanctionner l'abandon de déchets sur l'espace public

La transformation écologique de Strasbourg repose sur la préservation de l'environnement et la responsabilité collective en matière de gestion des déchets et de propreté urbaine.

Dans le cadre de ses compétences, l'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste de réduction des déchets à travers son plan d'action « Objectif Z – Zéro Déchet Zéro Gaspi 2021-2026 » en faveur de la réduction des déchets des ménages. En 2023, une baisse de 13% des déchets ménagers et assimilés a été mesurée par rapport à 2018, dépassant largement l'objectif fixé de – 6% d'ici 2026.

Ces résultats montrent que la politique de réduction des déchets engagée par la collectivité porte ses fruits.

Le volume de déchets collectés ou abandonnés sur l'espace public, hors foyers, représente encore un enjeu de taille, l'espace public étant un bien commun dont l'entretien conditionne la qualité de vie, le bien-être des habitantes et habitants et la capacité à vivre ensemble.

Afin de prévenir l'abandon de déchets de toutes sortes sur l'espace public, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mettent en place des alternatives gratuites pour la récupération de ces derniers afin d'encourager particuliers et professionnels à faire les bons gestes et limiter la pollution à la fois environnementale et visuelle. Si ces derniers devaient être malgré tout abandonnés sur l'espace public, des mesures complémentaires sont possibles afin de les signaler et de permettre leur enlèvement dans les meilleurs délais, notamment en ce qui concerne les encombrants ou emballages très impactants. Enfin, les déchets abandonnés sur la voie publique relevant d'une infraction, des sanctions à l'égard des auteurs sont applicables, si ces derniers sont identifiés.

Cette politique de lutte contre l'abandon des déchets sur l'espace public se décline ainsi autour de trois piliers : **PRÉVENIR – TRAITER – SANCTIONNER**, quel que soit le type de déchet.



1/ PRÉVENIR l'abandon de déchets sur l'espace public

1. a Les dépôts sauvages d'encombrants et déchets volumineux

Les dépôts sauvages d'encombrants et déchets volumineux sont très impactants visuellement et ont des conséquences environnementales fortes ainsi que sur le bien-être des habitant.e.s. Afin de prévenir ces dépôts intempestifs, **les particuliers et professionnels sont encouragés à utiliser les dispositifs gratuits de dépôt :**

- **la réutilisation et le réemploi** via des associations comme Envie et Emmaüs pour les encombrants de type électroménager ou mobilier,
- **le dépôt en déchèterie** pour les objets ne pouvant être réutilisés. Deux types de déchèteries sont à disposition des usagers : les déchèteries gérées par l'Eurométropole de Strasbourg dédiées uniquement aux particuliers et des déchèteries gérées par des entreprises privées dédiées aux professionnels. Ces équipements permettent le tri des déchets par matériaux et ainsi une meilleure valorisation de ces derniers (68% de recyclage de matière sur les déchèteries dédiées aux particuliers),
- **l'utilisation du service d'enlèvement d'encombrants** sur rendez-vous pour les déchets lourds ou volumineux que les résidents ne peuvent transporter eux-mêmes en déchèterie.

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone et depuis 2024 à l'aide d'un formulaire en ligne (demarches.strasbourg.eu/proprete/rendez-vous-encombrants), afin de réserver un jour de collecte.

- **le recours aux filières REP** (Responsabilité Élargie du Producteur), véritable levier de l'économie circulaire. Elles visent à réduire les déchets, favoriser le recyclage, allonger la durée de vie des produits et encourager la réincorporation des matières premières issues du recyclage.

Les dépôts concernent particulièrement 4 filières : les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), les déchets du bâtiment, les déchets de mobilier et les pneus.

Pour chacune des filières, les éco-organismes proposent des cartographies qui permettent aux particuliers (en complément des déchèteries de l'EMS) ou aux professionnels (en complément des déchèteries dédiées aux professionnels) d'identifier les points de dépôts auxquels ils peuvent accéder gratuitement.

- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) : <https://www.ecosystem.eco/donner-recycler/france/bas-rhin>
- Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>
- Déchets d'Équipement et d'Ameublement : <https://ecomaison.com/accéder-a-nos-points-de-collecte-pres-de-chez-vous/>
- Les pneumatiques : <https://www.quefairedemesvieuxpneus.fr/>



1. b Les jets de mégots au sol

Dans le cadre de la loi AGEC, Alcome est l'éco-organisme agréé par l'État en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les déchets issus de l'activité du tabac. L'Eurométropole de Strasbourg a passé une convention avec cet éco-organisme afin de **réduire de 35 % la présence de mégots jetés sur les voies publiques d'ici 2027** avec un plan d'action déployé progressivement :

- **En 2024, une stratégie de sensibilisation a été déployée sur 8 lieux tests** (Place Kléber / Rue d'Austerlitz - Place d'Austerlitz / Grand'Rue / Rue Maire Kuss / Gallia-CROUS / Rue Martin Schongauer / Centre Administratif / Fédération) avec une campagne de communication et d'affichage dédiée, la pose de marquages (temporaires) et de stickers sur des corbeilles et BigBelly, avec une mobilisation plus particulière des agents de la collectivité avec des Clean Up Mégots et la distribution de cendriers de poche.

Il s'agissait de **mesurer les effets de ce type de dispositif de sensibilisation sur ces sites tests avant de le déployer plus largement**. Des comptages ont été effectués d'avril à juin 2024 pour en mesurer l'efficacité. Dans les lieux « statiques » le jet de mégots au sol a fortement chuté (Kléber, Austerlitz, Martin Schongauer, Gallia/ CROUS). Dans les lieux de passage, l'impact est moins fort (Grand'Rue, Maire Kuss).



Par ailleurs, au-delà de ces zones tests :

- **Toutes les corbeilles publiques** où il est autorisé de fumer ont été équipées d'un éteignoir à cigarettes,
- **250 cendriers urbains ont été mis en place** aux abords des « hotspots » identifiés, principalement aux arrêts de tram et de transport en commun.

Pour 2025 et sur la base du bilan des actions menées en 2024, l'Eurométropole de Strasbourg prévoit de poursuivre :

- Le **déploiement de la signalétique testée** sur le mobilier et sur les hotspots identifiés sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- La **relance d'une campagne de communication** «Game over»,
- Le **renforcement de la mise à disposition de matériel** pour favoriser les « clean walk » et la participation citoyenne aux manifestations locales,
- Le **développement d'un partenariat avec les gestionnaires de cafés disposant d'une terrasse à Strasbourg**. Ce dispositif a été travaillé avec le concours de l'UMIH (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière) et des Vitrites de Strasbourg.

ZOOM sur le partenariat avec les terrasses à Strasbourg :

- Le **déploiement sur les secteurs les plus denses en hotspots sur un axe central** (Gare -Halles -Austerlitz -Bourses -Rivetoile)
- L'envoi d'un **courrier aux 700 commerçants** disposant d'une terrasse leur rappelant le rôle qu'ils peuvent jouer en matière de propreté urbaine,
- La distribution de kits de sensibilisation aux **127 commerçants** situés sur la zone identifiée avec l'UMIH et les Vitrites de Strasbourg :
 - Chevalets de table : **3000**
 - Sous-bocks : **6000**
 - cendriers de poche : **14 500**





Cartographie des Hotspots strasbourgeois / <https://api.mapbox.com/>

1. c Emballages et petits déchets abandonnés

Si 90 % des Français se disent scandalisés par des comportements inciviques, 27% avouent avoir laissé tomber un déchet par terre (source : Citéo)

Au-delà de l'interdiction de vente de certains produits plastiques à usage unique, la loi AGEC a étendu la Responsabilité Élargie du Producteur des emballages ménagers aux déchets abandonnés.

Pour prévenir l'abandon de déchets au sol, dans les espaces publics et espaces verts, près de **5 000 corbeilles publiques et bornes de propreté sont déployées sur le territoire.**

Si elles sont régulièrement vidées par les agents de la propreté urbaine et les entreprises prestataires sur les espaces verts, l'évolution des modes de consommation et l'augmentation des déchets liés à la restauration rapide poussent à revoir les dispositifs en place.

Ces déchets sont en effet volumineux et les corbeilles ne sont pas forcément adaptées, ce qui peut laisser une sensation de nettoyage non fait. Augmenter la capacité et donc la taille des corbeilles est une voie possible, tout comme l'augmentation des fréquences des tournées des agents, **alors qu'on compte déjà 3 passages par jour au centre-ville de Strasbourg.** Là aussi, l'enjeu est de prévenir et réduire le volume des déchets en amont.

C'est dans ce cadre que l'éco-organisme CITEO propose aux collectivités une convention pluriannuelle pour les accompagner à lutter contre les déchets d'emballages abandonnés. L'Eurométropole de Strasbourg a délibéré en juin 2024 pour bénéficier de cette convention pour la période 2024-2028. Cette démarche pluriannuelle vise à mieux connaître, sensibiliser ainsi que traiter les déchets restants à l'échelle du territoire métropolitain.



Pour 2025 une action spécifique vise à réduire l'abandon des déchets issus de la restauration rapide sur le territoire de l'EMS. Sur la base d'une expérimentation avec une chaîne de restauration rapide au centre-ville de Strasbourg, un déploiement progressif est prévu sur le territoire de la métropole. Le plan d'action a été validé le 30 mars 2025, il s'agit de le mettre en œuvre sur l'année 2025.

1. d Déjections canines sur l'espace public

Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses et parfois dangereuses : risque non négligeable d'accident par glissade, risque de transmission de certaines maladies, surtout auprès des enfants. Ces derniers sont particulièrement exposés à l'occasion de leurs jeux dans les endroits également fréquentés par les chiens.

Les chiens n'étant pas responsables, ce sont aux maîtres d'adopter les bons gestes afin de garantir une coexistence harmonieuse entre les animaux et les citoyens en ville.

La collectivité a renforcé son action auprès de cette cible avec :

- **112 canisites et 13 aires d'ébats**, qui constituent des espaces aménagés pour les canidés et qui permettent de limiter leurs déjections à un lieu spécifique,
- la mise à disposition de **5 millions de canisachets en 2024, soit 25% de hausse par rapport à 2023**. La distribution de ces sachets s'effectue via un réseau de partenaires qui représente **238 points de distribution à date, alors qu'il n'était que de 133 points en 2024** soit une augmentation de près de **80% en 1 an**.
- des actions de communication renouvelées avec la campagne KIKI et la sensibilisation à l'éducation canine.

Carte des lieux de distribution des canisachets sur Strasbourg :

https://data.strasbourg.eu/explore/dataset/canin_distri_canisac/custom/



2/ TRAITER la présence de déchets abandonnés sur l'espace public

2. a La mobilisation quotidienne des agents pour assurer une mission de service public

Les agents de l'Eurométropole ont pour mission de garantir un cadre de vie propre, sain et agréable pour les habitants, les visiteurs et les commerçants.

En effet, prévenir l'abandon de déchets sur l'espace public c'est aussi avant tout assurer un traitement efficace de ceux déposés dans des dispositifs prévus à cet effet, comme les corbeilles, et le nettoyage régulier des voiries et espaces verts pour encourager le civisme des citoyennes et citoyens.

Ainsi, **tous les jours, dès 5 heures du matin**, les équipes réparties sur 7 sites métropolitains nettoient les **1 800 km de voiries**, **700 km d'aménagements cyclables**, vident les **5 000 corbeilles publiques et bornes de propreté**, les **250 cendriers urbains** et entretiennent les **112 canisites**.

A ces équipes s'ajoutent les entreprises de l'ESS qui assurent le nettoyage des espaces verts urbains.

Sur la ville de Strasbourg la fréquence d'intervention des équipes dépend de la production de déchets sur l'espace public, variable en fonction de la fréquentation et des modes de vie des citoyens. Cette fréquence d'intervention (vidange de corbeilles, balayage manuel, balayage mécanisé, lavage...) peut varier d'une à six fois par semaine hors hyper centre-ville. **Sur le centre-ville les équipes interviennent en continu de 5h00 à 20h00 7j/7.**

Ce sont ainsi près de **8 316 tonnes de déchets collectées et traitées** en 2024.

En complément, des **interventions spécifiques 24h24 et 7j/7** sont réalisées après des incidents, manifestations et événements (ex : marché de Noël).

Les agents et agentes disposent pour ce faire d'un parc de **156 véhicules adaptés** : balayeuses, laveuses, véhicules électriques de proximité et **80 petits matériels**.

Épaulés par les agents de la collecte des déchets, ils ont réalisé **16 074 interventions** de collecte d'encombrants sur rendez-vous (+6% par rapport à 2023), pour un total de **1 804 tonnes d'encombrants** collectées en 2024.

63 374 m² de graffitis et d'affichages sauvages visibles de l'espace public ont été enlevés sur l'année 2024.



2. b Participer à l'action citoyenne en signalant les dépôts sauvages

Les agents de la propreté urbaine et de la collecte des déchets font remonter au quotidien des signalements liés à des incivilités de type dépôts sauvages.

En parallèle et afin de garantir un traitement optimal de ce phénomène, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent également **un dispositif de signalement depuis StrasApp** permettant de remonter, en temps réel, les incivilités liées à des dépôts sauvages. L'ensemble des données sont exploitées par les services pour assurer le ramassage de ces derniers.



© Application StrasApp, disponible sur IOS et Android.

Ces différents signalements sont utiles et ont permis en 2024 de retirer 321 tonnes de déchets issus de dépôts sauvages (majoritairement objets encombrants et pneus), soit une **augmentation de 21% par rapport à 2023 (264 tonnes collectées)**.

Cette augmentation est liée à la fois à une remontée plus efficace des signalements, à leur traitement optimisé par les agents mais aussi à l'augmentation des incivilités.



3/ **SANCTIONNER l'abandon de déchets sur l'espace public**

3. a **Les mesures répressives mises en place à l'échelle de la ville de Strasbourg**

Les moyens de répression sont gérés par la Ville de Strasbourg. En 2023, la Maire de Strasbourg a pris un arrêté relatif à la propreté urbaine et à la lutte contre l'abandon de déchets et les dépôts sauvages sur l'espace public.

34 Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ont été formés en 2024 dans le cadre de la mission éco-brigade pour lutter contre les dépôts sauvages autour des connaissances suivantes : rappel de la réglementation en vigueur en matière de déchets, rappel des pouvoirs de police du maire en matière de déchets, l'habilitation de l'ASVP en matière de déchets, notions de droit pénal (infractions), rappel du champ d'intervention judiciaire général des ASVP et du recueil d'identité, les compétences particulières des ASVP en matière d'environnement / de déchets, la fouille d'un dépôt et la vidéoverbalisation / pièges photos, la verbalisation.

Les interventions des ASVP en matière de déchets sont ainsi organisées en plusieurs temps :

- **Intervention à partir d'un signalement** par des particuliers ou un service partenaire de la collectivité,
- **Constatation physique du dépôt sur place,**
- **Prise de contact avec l'auteur en cas d'identification** avec dans un premier temps un rappel de la réglementation en vigueur et verbalisation en cas de non régularisation.

À ce jour, on compte près de **500 sollicitations des ASVP** suite à des signalements pour des dépôts sauvages et **320 interventions directes** pour rappel à l'ordre et à la réglementation notamment pour des déjections canines et jets de mégots.

Quand l'auteur d'une infraction est identifié, jusqu'à présent, **le rappel à la réglementation était privilégié**, notamment au regard du délai de la procédure pénale entre la constatation de l'infraction et l'application de la sanction.

3. b **Le passage de la verbalisation pénale à la sanction administrative**

Pour 2025 il s'agit de simplifier les procédures juridiques dans l'objectif de résorber plus spécifiquement les dépôts sauvages, mais aussi tout autre abandon de déchets (mégots, déjections canines, petits déchets et emballages ...), avec le passage de la verbalisation pénale à la sanction administrative :

- **La reprise en main par la Maire** du pouvoir de police,
- Des **délais raccourcis** entre la constatation de l'infraction et l'application de la sanction,
- Le **montant plus élevé des amendes**, lié au coût réel de traitement en fonction du volume pouvant ainsi atteindre 15 000€, et facturation de l'enlèvement.



L'arrêté de 2023 sur la propreté urbaine sera ainsi complété par un nouvel arrêté d'ici l'été 2025 actant le passage de la verbalisation pénale à la sanction administrative avec des niveaux d'amendes plus élevés dans le but de dissuader encore davantage l'abandon de déchets sur l'espace public.

3. c Des secteurs de contrôle renforcés

À partir de données cartographiques de 2024, des sites identifiés comme « points noirs » ont été recensés et feront ainsi l'objet d'une surveillance accrue en 2025 par la collectivité, en tenant compte :

- De leur caractère récurrent et de volumes importants collectés,
- Des atteintes à l'environnement, notamment dans les espaces naturels, à l'écart de la circulation et donc moins visibles,
- De leur dangerosité au regard des flux de personnes et d'activités, notamment au centre de Strasbourg,
- Des quartiers prioritaires (QPV) où des dépôts sauvages peuvent être plus fréquemment constatés. Pour ces derniers, au-delà des actions réalisées sur les espaces publics, une attention particulière est portée également sur le domaine privé des bailleurs sociaux avec lesquels un travail étroit de collaboration va être renforcé.

Pour les dépôts sauvages notamment, **des panneaux seront installés sur les sites identifiés comme « points noirs »** où se trouvent des dépôts récurrents afin de rappeler que le dépôt sauvage est une infraction et les sanctions encourues par les auteurs.



Chiffres clés

- **330** agentes et agents (administratifs et de terrain) assurent le nettoyage des espaces publics au quotidien
- **156** véhicules adaptés (balayeuses, laveuses...)
- **5 000** corbeilles publics et bornes de propretés déployées
- **16 074** interventions de collectes d'encombrants sur rendez-vous en 2024 (+ 6 % par rapport à 2023)
- **1 804** tonnes d'encombrants collectés en 2024
- **8 313** tonnes de déchets collectés sur l'espace public en 2024 (en corbeilles et au sol)
- **321** tonnes de déchets issus de dépôts sauvages (encombrants et pneus) retirés en 2024 à la suite de signalements. + 21 % par rapport à 2023 (264 tonnes collectées)
- **35 %** c'est l'objectif de réduction des jets de mégots au sol en deux ans
- **100 %** des corbeilles publiques équipées d'éteignoir à cigarettes (dans les zones où il est autorisé de fumer)
- **250** cendriers urbains installés en 2024
- **127** commerçants / cafés terrasses partenaires de l'opération de prévention des jets de mégots au sol en 2025
- **14 500** cendriers de poches seront distribués sur le centre-ville de Strasbourg en 2025
- **112** canisites et 13 aires d'ébats pour chiens à Strasbourg
- **+ 25 %** de canisachet distribués en 2024 (5 millions d'unités)
- **+ 80 %** de points de distribution de canisachets en un an (passage de 133 à 238 points de distribution)

